



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du 11 mai 2015

Délibération n° 2015-0280

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Petits aménagements de voirie et de signalisation au bénéfice des transports urbains - Convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) pour l'année 2015

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Abadie

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 21 avril 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 13 mai 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, M. Millet, Mmes Nachury, Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Sturla, Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Aggoun (pouvoir à Mme Piantoni), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à M. Compan), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Millet), MM. Charmot (pouvoir à Mme Crespy), Denis (pouvoir à Mme Frier), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Moretton (pouvoir à M. Suchet), Moroge (pouvoir à M. Cohen), Odo (pouvoir à M. Barret), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Tifra (pouvoir à M. Berthilier).

**Conseil du 11 mai 2015****Délibération n° 2015-0280**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Petits aménagements de voirie et de signalisation au bénéfice des transports urbains - Convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) pour l'année 2015**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 avril 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

A l'initiative du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), la Métropole de Lyon réalise des petits aménagements de voirie sur le domaine public routier métropolitain en vue d'améliorer les conditions de circulation des bus, l'accessibilité et le confort d'attente des usagers aux arrêts.

A cette fin, le comité syndical du SYTRAL a délibéré, le 19 mars 2015, pour approuver la convention définissant la programmation 2015 et les modalités de conception et de réalisation de ces aménagements.

La convention 2015 précise les rôles respectifs des différents partenaires : le SYTRAL, maître d'ouvrage des petits aménagements de voirie, en fixe l'enveloppe budgétaire et définit le programme de chaque aménagement. Kéolis Lyon, assistant au maître d'ouvrage, pilote, pour le compte du SYTRAL, la maîtrise d'œuvre de conception des aménagements. A ce titre, il assure la validation de chaque projet auprès des Communes concernées et de la Métropole de Lyon, propriétaire du domaine public routier. La Métropole de Lyon, au travers de la direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - direction de la voirie, est maître d'œuvre de la réalisation des travaux et assure la gestion future de ces aménagements.

La convention pour l'année 2015 porte sur un programme de 2 363 666,67 € HT. Dans ce cadre, le SYTRAL prend en charge le montant des travaux sur la base du montant hors taxes, augmenté des frais financiers de portage de la TVA (2%), la dépense étant soumise au régime du fonds de compensation de la TVA.

La dépense à prendre en charge par la Métropole de Lyon correspond ainsi à 2 363 666,67 € HT majorée de la TVA et la recette à 2 410 940 €. Les travaux seront réalisés sur les exercices 2015 et 2016 dans le cadre de l'enveloppe globalisée.

Par délibération n° 2015-0119 du Conseil du 26 janvier 2015, il a été individualisé un montant prévisionnel de 2 706 400 € TTC en dépenses et 2 410 940 € en recettes à la charge du budget principal, opération n° 0P09O4376 et 130 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement, opération n° 2P09O4376 ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** la convention relative aux petits aménagements de voirie et de signalisation au bénéfice des transports urbains à passer avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) pour l'année 2015.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme P09 - Création, aménagement et entretien de voirie individualisée le 26 janvier 2015, pour un montant de 2 706 400 € TTC en dépenses et 2 410 940 € en recettes à la charge du budget principal, opération n° 0P09O4376 et 130 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement, opération n° 2P09O4376 selon la répartition suivante :

- budget principal : opération n° 0P09O4376 : 2 706 400 € TTC en dépenses et 2 410 940 € en recettes répartis selon les échéanciers prévisionnels suivants : 1 366 190 € TTC sur l'année 2015 et 1 340 210 € TTC sur l'année 2016 en dépenses ; 700 000 € sur l'année 2015, 1 000 000 € sur l'année 2016 et 710 940 € sur l'année 2017 en recettes,

- budget annexe de l'assainissement : opération n° 2P09O4376 : 130 000 € HT en dépenses répartis selon les échéanciers prévisionnels suivants : 50 000 € HT sur l'année 2015 et 80 000 € HT sur l'année 2016 en dépenses.

**4° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire :

- au budget principal - chapitres 23 et 21 - fonction 844 pour un montant de 1 366 190 € TTC en 2015 et 1 340 210 € TTC en 2016,

- au budget annexe de l'assainissement - compte 2315 pour un montant de 50 000 € HT en 2015 et 80 000 € HT en 2016.

**5° - La somme** à encaisser sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - compte 132 6 - fonction 844 pour un montant de 700 000 € en 2015, 1 000 000 € en 2016 et 710 940 € en 2017.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2015.**